



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH
M.R.C DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

1. **Que** lors de la séance tenue le 8 juillet 2024, le conseil de la municipalité a adopté le PROJET de « **règlement numéro 2024-44 relatif à la démolition d'immeubles.**
2. **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 26 août 2024 à 18 h 30 à la salle du conseil au 41, chemin du Village sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. **Que** le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. **Que** le projet de règlement vise tout le territoire de la Municipalité.
5. **Que** le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 12, route de l'Église, à Saint-Onésime-d'Ixworth.

DONNÉ À SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH, CE 12^e JOUR D'AOÛT 2024.

Nancy Lizotte, greffière-trésorière